

Analyses 2009



Développement durable et souveraineté
alimentaire des Etats du Sud
Quelle place pour l'agriculture
paysanne et familiale ?
Quelles spécificités pour les pays miniers ?

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Développement durable et souveraineté alimentaire des États du Sud

Quelle place pour l'agriculture paysanne et familiale ? Quelles spécificités pour les pays miniers ?¹

Introduction

Le présent document constitue la synthèse d'un travail de réflexion du « Groupe de Travail Economie », organe commun aux ONG Justice et Paix (CJP) et Entraide et Fraternité (EF), ayant pour thème l'articulation de trois dimensions - la souveraineté alimentaire, l'agriculture paysanne et familiale et les ressources naturelles – dans une perspective de développement durable des pays du Sud. L'enjeu central de cette réflexion est l'accès et le contrôle de la terre par les différents acteurs impliqués dans sa mise en valeur : les paysans, les Etats, les entreprises industrielles, entre autres, et les répercussions sur la souveraineté alimentaire des populations concernées dans les pays du Sud, avec un accent sur les spécificités des pays miniers.

1. Le développement durable

Le concept de développement durable a été imaginé en réponse aux conséquences négatives de la mondialisation des échanges et du modèle de développement dit « classique ». Si tous les continents ont été touchés par la mondialisation, tous n'en bénéficient pas de la même manière. Les profits de la croissance économique ne sont pas répartis ni redistribués équitablement. Les revenus sont inégaux aussi bien au Nord qu'au Sud, surtout au Sud par rapport au Nord et donc, certaines populations s'enrichissent quand d'autres s'appauvrissent. Des observations régulières ont aussi montré un phénomène de délocalisation de la production qui supprime des emplois là où les coûts de production sont plus élevés. Les inégalités qui existaient déjà se sont renforcées.

Mais avant un élargissement du débat aux inégalités sociales, d'importantes dégradations environnementales générées par le modèle de développement classique avaient déjà été observées et avaient fait l'objet de sommets et de rapports internationaux. En effet, la prospérité des pays du Nord s'est essentiellement basée sur l'exploitation intensive des ressources naturelles : les énergies fossiles, dont les quantités ne sont pas inépuisables, les ressources minérales, les forêts, l'eau, etc.

Aujourd'hui, l'heure est à l'affaiblissement de la biodiversité, à la raréfaction de certaines ressources et au réchauffement climatique. Si le souhait des pays du Sud d'atteindre un

¹ La présente analyse est issue d'un travail de réflexion mené de septembre à Décembre 2008 dans le cadre du Groupe de Travail Economie d'Entraide et Fraternité et de Justice et Paix. Elle incorpore également des éléments d'analyse issus du travail de ces deux institutions, tels que :

Le dossier pédagogique de Justice et Paix, « Développement durable : un concept idéal, une mise en œuvre utopique ? », 2007.

Charlier, Sophie, Warnotte, Gérard, (ed), *La souveraineté alimentaire. Regards croisés.*, Louvain-La-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2007.

Caracillo, Carmelina, *L'agriculture paysanne dans une perspective de souveraineté alimentaire. Campagne triennale 2008-2011*, Document d'analyse politique d'Entraide et Fraternité, 2008.

Van Parys, Guillaume, *La souveraineté alimentaire des Etats miniers. Quelle place pour l'agriculture paysanne et familiale ?*, note de travail pour le Groupe de Travail Economie, Justice et Paix, Août 2008.

La bibliographie complète est disponible sur demande (asberck.justicepaix@skynet.be).

niveau de développement similaire à celui du Nord était exaucé, les effets que l'on observe déjà s'accroîtraient. Le développement classique n'est ni viable, ni équitable.

C'est suite à ce double constat, qu'un nouveau modèle a été proposé. Il s'agit du développement durable. Il est défini dans le rapport Brundtland de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED - 1987) dans les termes suivants :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».²

L'analyse de la Commission a porté sur les relations existant entre la paupérisation, les inégalités et les dégâts sur l'environnement. Elle conclut que « la dégradation de l'environnement, considérée d'abord et avant tout, comme le problème des pays riches [...] est devenue une question de survie pour les pays en voie de développement [...] aujourd'hui, ce dont nous avons besoin, c'est une nouvelle ère de croissance économique, une croissance vigoureuse et, en même temps, socialement et environnementalement durable ».

La CMED a rappelé les liens étroits qui existent entre la dégradation/protection de l'environnement, les modèles de développement appliqués et les conséquences positives ou négatives sur le plan social. À partir de cela, elle a proposé une nouvelle approche qui reprend ces trois dimensions et se conçoit à l'échelle mondiale : « l'ensemble des nations devrait viser un type de développement où s'articuleraient la production et la conservation des ressources, et où les deux seraient associées à une politique permettant à tous de vivre correctement et d'accéder équitablement aux ressources ». Cependant, la complexité des interrelations entre les composantes du développement durable et le changement de mentalité qu'il implique, font de son application un défi particulièrement important pour toutes les nations, dont le niveau actuel, les besoins et les aspirations ne sont pas forcément identiques ni compatibles.

Deux principes sous-tendent le développement durable. Le premier accorde la plus grande priorité à la satisfaction des besoins de chaque être humain, quels que soient le niveau de développement et le type d'économie. Le deuxième découle des limites de nos capacités techniques à préserver la capacité de l'environnement à répondre à ces besoins à l'avenir. Cela implique une remise en cause du mode de développement technique actuel en vue d'en créer un nouveau dont les orientations intègrent les principes d'un développement durable.

Le développement durable concerne trois piliers qui doivent être considérés ensemble : le *progrès économique*, la *justice sociale* et la *préservation de l'environnement*. Intégrés dans les politiques de développement, ces piliers doivent le rendre *équitable*, répartissant ses bénéfices et les richesses produites pour l'amélioration du bien-être de toutes les sociétés ; *vivable*, permettant la préservation des écosystèmes et de la biodiversité ; et enfin *viable* préservant les sources de matières premières nécessaires à un développement sur le long terme.

Concilier ces aspects requiert des différents acteurs (internationaux, autorités nationales, société civile et entreprises privées) d'être particulièrement attentifs à appliquer une bonne gouvernance. Ce concept aussi a été élaboré par le PNUD³ et demande que l'articulation des intérêts de chacun, l'exercice des droits et des obligations se fassent de manière participative,

² Rapport de la CMED, *Notre avenir à tous*, Montréal, Editions du Fleuve, 1989, Ch. 2 – Introduction.

http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_Brundtland

³ PNUD, *Reconceptualizing Governance*, New York, 1997.

transparente et responsable, efficace et équitable, dans le respect des lois, par des instances représentatives des populations et dans le but d'assurer le bien-être de toute la société.

2. La souveraineté alimentaire des États du Sud dans une perspective de développement durable

Le développement est un droit inaliénable qui ne peut se réaliser au détriment des autres droits comme celui de se nourrir. Les États doivent être les garants de l'accès aux aliments, à leur qualité et à leur disponibilité. C'est ce qu'on appelle la *sécurité* alimentaire. Mais les mouvements paysans internationaux, *Via Campesina* en tête, veulent défendre la *souveraineté* alimentaire, « le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produites à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que le droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles ». ⁴ Cette définition insiste sur plusieurs droits qui ne peuvent être négligés dans la mise en œuvre du développement d'un pays si l'on veut garantir la souveraineté alimentaire de sa population : le droit de se nourrir en quantité et en qualité, la souveraineté des peuples quant à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles sur leur territoire et le droit à la préservation de l'environnement dans lequel ces peuples vivent. Il est à noter ici que la souveraineté alimentaire ne doit pas être comprise comme la recherche de l'*autosuffisance* alimentaire qui est la capacité d'un État à subvenir aux besoins alimentaires de sa population par sa seule production. En effet, la souveraineté alimentaire n'exclut pas les échanges de denrées entre les pays (importations et exportations).

Le concept est récent et sa définition évolue. Ainsi, F. Debuyst, sociologue, définit la souveraineté alimentaire comme « désignant la capacité des États à assurer la sécurité alimentaire pour tous, dans une voie de développement qui leur est propre et obéissant aux droits humains et aux droits des peuples ». ⁵ Un retour sur le site de *Via Campesina* en janvier 2009 montre que le concept évolue également dans le chef de ses fondateurs : la souveraineté alimentaire se définit en octobre 2008 comme « un droit des peuples à des aliments nutritifs et culturellement adéquats, accessibles, produits de façon durable et écologique, et un droit des peuples à décider de leur propre système alimentaire et productif ». *Via Campesina* ajoute que « Cela place celles et ceux qui produisent, distribuent et consomment des aliments, au cœur des systèmes et des politiques alimentaires, au-dessus des exigences des marchés et des entreprises » ⁶.

Éminemment politiques, ces définitions de la souveraineté alimentaire, considérée d'abord comme un droit, ensuite aussi comme une capacité de l'État, cherchent à protéger en premier lieu les producteurs de denrées alimentaires et les consommateurs de ces produits en recentrant les activités économiques qui découlent de la production alimentaire sur l'Être humain et non plus sur les seuls impératifs du marché globalisé. Amalia Gonzales ⁷ place ce concept au centre d'« un foyer de résistance politique et sociale dans le contexte global ». Ces

⁴ Définition donnée dans la Déclaration de Nyéléni du 27 février 2007.

http://www.confederationpaysanne.fr/index.php?actualite_id=1063

⁵ Debuyst, Frédéric, "....." in Charlier, Sophie, Warnotte, Gérard, (ed), *La souveraineté alimentaire. Regards croisés.*, Louvain-La-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2007 p. 194.

⁶ Colbert, Ronald, *Droit à la souveraineté alimentaire au lieu de sécurité alimentaire*, dans le cadre de la 5^{ème} conférence internationale de Maputo, Mozambique, du 16 au 23 octobre 2008. Voir :

http://www.viacampesina.org/main_fr/index.php?option=com_content&task=view&id=323&Itemid=64

⁷ in Charlier, Sophie, Warnotte, Gérard, (ed), *La souveraineté alimentaire. Regards croisés.*, Louvain-La-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2007, p. 261.

définitions semblent cependant n'avoir pas encore approfondi certaines dimensions, telles que :

- la concertation, puisqu'elles situent la souveraineté à un niveau collectif et non individuel ;
- la redevabilité des uns envers les autres, l'assurance que les différents acteurs impliqués assureront leurs responsabilités ;
- la question de la volonté politique de l'État, sans laquelle toute « capacité » qu'il aurait à garantir la souveraineté alimentaire à sa population risquerait de rester sans effet.

Dans le processus de mondialisation actuel, ce concept de souveraineté alimentaire fait donc écho aux difficultés auxquelles sont confrontées les populations de nombreux pays du Sud dans lesquels un programme de développement classique a été prescrit. Ce sont les organisations internationales, l'OMC et le FMI, qui ont élaboré des stratégies de développement destinées à intégrer les pays du Sud dans l'économie libérale mondiale. La situation de chacun a été analysée et des programmes d'ajustements structurels ont été imposés de façon à ce que ces pays puissent obtenir des rentrées de devises et rembourser leur dette publique.

Si des résultats probants ont été atteints en ce qui concerne la croissance économique dans plusieurs de ces États, les populations elles, dans la plupart des cas ont connu une dégradation de leurs conditions de vie et de travail. Jusqu'à présent, les profits du libéralisme économique n'ont pas été répartis ni redistribués équitablement. Les inégalités qui existaient déjà se sont renforcées. En plus des inégalités sociales, on a observé d'importants dégâts environnementaux un peu partout où ce modèle de développement a été mis en oeuvre. Le modèle de développement classique, vu à l'aune de ses conséquences sociales et environnementales, n'est donc ni équitable ni viable.

La souveraineté alimentaire s'inscrit dans l'approche alternative soutenue à la fois par Entraide et Fraternité et Justice et paix - le développement durable – en ce qu'il insiste sur la prise en compte des coûts sociaux et écologiques, sur une répartition équitable entre pays et entre producteurs des subventions publiques, sur une protection économiquement raisonnable de l'agriculture face à la libéralisation à tout va des différents secteurs, ainsi que sur la participation des organisations paysannes dans la définition des politiques alimentaires et agricoles de leur État.

3. La place de l'agriculture paysanne et familiale comme instrument de la souveraineté alimentaire

Une question se pose d'emblée quand on aborde la place de l'agriculture paysanne et familiale dans une perspective de souveraineté alimentaire : comment cerner un concept qui recouvre une pluralité de réalités diverses dans le monde ? L'agriculture paysanne revêt des formes très différentes et très spécifiques aux contextes dans lesquels elle est menée : elle est influencée par les politiques agricoles mises en place dans le passé, les régimes politiques actuels, les caractéristiques du milieu naturel, la culture, ainsi que par une série d'autres facteurs contextuels.

Les travaux de terrain permettent cependant de mettre en avant des caractéristiques communes à toutes les agricultures paysannes :

- elles sont familiales, c'est-à-dire que l'unité de production de base est la famille ;

-elles bénéficient d'une (relative) autonomie de décision, c'est-à-dire que le chef d'exploitation et sa famille prennent les décisions qui concernent leurs activités compte tenu des ressources disponibles, des opportunités et des contraintes existantes.

Entre autres définitions, Coordination Sud propose de voir l'agriculture paysanne comme « une forme de production caractérisée par le lien structurel particulier existant entre les activités économiques et la structure familiale. Cette relation influe sur le processus de décision, notamment sur le choix des activités, de l'organisation du travail familial, la gestion des facteurs de production et la transmission du patrimoine »⁸.

L'agriculture paysanne et familiale se réfère donc, dans la conception propre au travail de Justice et Paix et d'Entraide et Fraternité, à l'activité agricole des petits producteurs à échelle locale (agriculture paysanne fondée sur des exploitations familiales), et se distingue ainsi de l'agriculture productiviste industrielle à grande échelle, sans les opposer et sans préjuger de la valeur de l'une ou de l'autre. Elle est orientée prioritairement vers la satisfaction des besoins nationaux et régionaux en produits de qualité (c'est sa fonction nourricière première) et aspire à davantage d'autonomie en matières de production, de vente et d'échange, dans une perspective de souveraineté alimentaire. Mais elle comprend également une fonction sociale (centrée sur le travail de l'agriculteur et de l'agricultrice, en valorisant particulièrement cette dernière, respect des traditions), politique (solidarité et complémentarité – plutôt que compétition – entre paysans du monde) et environnementale (respect de l'environnement, du territoire et de la biodiversité).

Dans une perspective de développement durable et de promotion de la souveraineté alimentaire, l'agriculture paysanne dispose de potentialités intéressantes, mais doit faire face à une série de contraintes qui, à l'heure actuelle, ne lui accordent qu'un statut marginal. En effet, l'agriculture paysanne reste une activité économique réalisée par des millions de personnes dans le Sud à qui elle procure des emplois et des revenus en plus de produire des aliments pour leur consommation ou destinés au commerce. En développant des stratégies contre les risques par la diversification de leurs systèmes de production comme de leurs activités économiques, les paysans sont souvent à même d'adapter leurs systèmes agricoles aux aléas de la conjoncture, parfois mieux que des structures plus lourdes de type industriel. De plus, l'agriculture paysanne est capable d'optimiser économiquement les facteurs de production qui lui sont propres. Elle emploie la main d'œuvre familiale sur de petites surfaces disponibles. Elle s'oriente généralement vers des productions plus intensives en main d'œuvre (maraîchage, petit élevage, ...). Dans des conditions institutionnelles favorables (accès aux crédits, circuits de commercialisation efficaces, ...) l'agriculture paysanne peut s'orienter vers des cultures à haute valeur ajoutée (maraîchage, horticulture) et générer des revenus supérieurs. Dans de nombreuses régions les femmes sont pleinement parties prenantes aux activités de transformation de ces produits. Si elle dispose de techniques appropriées, l'agriculture paysanne peut également améliorer sa productivité à l'hectare.

Ces conditions institutionnelles favorables, ces techniques qui permettraient d'augmenter la productivité de l'agriculture paysanne font encore souvent défaut dans les pays du Sud, confinant souvent les paysans et paysannes dans une situation de pauvreté. À cela s'ajoute le fait que ce secteur est malmené par le contexte international et le désengagement de l'Etat à l'œuvre depuis trois décennies (depuis les politiques d'ajustement structurel des Institutions Financières Internationales). Le soutien des pouvoirs publics est pourtant primordial si l'on

⁸ Alpha, Arlène, Castellanet, Christian, *Défendre les agricultures familiales : lesquelles, pourquoi ?*, résultats des travaux et du séminaire organisés par la Commission Agriculture et Alimentation de la Coordination Sud, Paris, 2007, rééd 2008.

veut sortir l'agriculture paysanne de la spirale de la paupérisation (faible productivité et désinvestissement). Une vision plus sociale et durable des politiques agricoles s'impose.

4. Parmi les pays du Sud, les spécificités des pays miniers

Parmi les pays du Sud pour lesquels la question de la souveraineté alimentaire, et même de la sécurité alimentaire, se pose avec acuité, les pays miniers illustrent clairement les tensions qui peuvent naître des choix en termes de priorités dans l'usage fait de la terre.

Si le sol appartient aux paysans qui le cultivent, le sous-sol et ses richesses appartiennent au gouvernement. Or, l'attractivité des gains directs et rapides que peuvent générer les ressources minières et les encouragements de la communauté internationale à développer le secteur ont souvent ankylosé la capacité des dirigeants à mesurer les risques d'une trop grande spécialisation de l'économie sur le seul secteur minier au détriment d'autres secteurs d'exportation comme l'agriculture ou les industries. Qui plus est, les effets de l'extraction minière sur les populations locales sont souvent négatifs. Les revenus provenant du secteur minier bénéficient trop peu aux populations, à cause notamment de la corruption et de la mauvaise gestion du secteur. Par ailleurs, les mines n'offrent pas d'emploi pour tout le monde et nécessitent parfois une main-d'œuvre spécifique dont le pays ne dispose pas spécialement.

Cela conduit inmanquablement à des conflits sociaux pour l'accès et le contrôle de ces ressources entre les populations essentiellement paysannes, l'État et les entreprises. Les nombreux cas d'exploitations litigieuses que l'on observe dans les pays du Sud montrent que la population se voit privée de ses terres arables réquisitionnées ou achetées pour être exploitées, elle subit des effets néfastes sur sa santé, son élevage, son cadre de vie dus à la pollution causée par l'exploitation et se trouve dans des difficultés de plus en plus importantes pour assurer sa survie. La souveraineté et la sécurité alimentaires des populations sont sérieusement mises à mal par l'exploitation des ressources minières telle qu'elle est pratiquée à l'heure actuelle et ce fait est lui-même source de conflits sociaux, dans lesquels la voix des peuples pèse le moins lourd.

Il arrive que l'insatisfaction soit telle qu'elle engendre des conflits armés. Mais ici, le cercle vicieux est encore plus évident. Car une fois éclaté, le conflit est souvent entretenu par cette même exploitation des ressources minières qui servent alors aux groupes belligérants à financer leur combat. Les conflits armés ont des conséquences bien visibles sur les populations : pillages, destructions, déplacement des personnes, appauvrissement et de nouveau, de grandes difficultés à assurer sa survie.

Au regard de la crise alimentaire mondiale, il semble dès lors opportun de se poser la question : faut-il continuer à donner la priorité au secteur minier dans le développement économique des États miniers ? Ne serait-il pas plus important de soutenir le secteur de l'agriculture en priorité car il peut, sous certaines conditions, contribuer directement à la sécurité alimentaire des populations locales ?

Des mouvements paysans dans certains pays miniers comme les Philippines ont commencé à s'opposer farouchement aux projets miniers de leur gouvernement car ces projets non seulement ne leur rapportent pas grand chose mais en plus leur prennent la plupart du temps⁹

⁹ Si l'exploitation souterraine des minerais peut parfois permettre de conserver une partie des terres arables en surface, les paysans qui exploitent ces terres peuvent rarement continuer leurs cultures, car, d'une part, les concessions accordées aux entreprises minières les exproprient la plupart du temps, et, d'autre part, les

leurs terres arables et ancestrales, sans parler des impacts environnementaux de l'exploitation minière.

Les inégalités entre les acteurs qui travaillent la terre se retrouvent également à un niveau transversal, celui des rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes. Les femmes sont rarement employées à l'extraction ou à la production des ressources minières. On peut dès lors parler d'une certaine inégalité dans l'accès aux ressources. Le plus souvent, on leur confie des activités connexes comme laver les minerais, les trier, etc., des tâches qui ne leur offrent qu'un revenu très faible. Pourtant, les femmes cherchent à s'adapter au fait que les hommes ont bien souvent quitté les champs ou les pâturages pour les usines d'exploitation des ressources. Les unes préparent de la nourriture qu'elles vendent aux travailleurs sur les sites d'exploitation, les autres s'organisent pour tirer un bénéfice d'activités d'artisanat, de commerce local, etc. Il serait intéressant d'étudier comment les femmes et les hommes de ces pays ont respectivement réagi pour adapter la place et le rôle qui leur étaient traditionnellement dévolus aux exigences créées par l'installation d'activités d'exploitation industrielle des richesses du sol et du sous-sol.

Placé dans une perspective internationale, l'impact de l'exploitation des ressources minières sur la souveraineté alimentaire et sur le développement des pays concernés pose également question. Dans les pays du Sud, l'État, censé être le principal gestionnaire des ressources naturelles, n'assume pas toujours la responsabilité qui devrait lui revenir à cet égard. Ses compétences souveraines d'exploitation (extraction et transformation) des ressources sont souvent diminuées (ou occupées quand celles-ci font défaut) par des intérêts privés (comme des entreprises étrangères ou des groupes armés par exemple). Si les États en question sont en partie responsables de cette situation (corruption et mauvaise gouvernance), les Institutions Financières Internationales (IFI), qui prônent dans les années quatre-vingts au moyen des politiques d'ajustement structurel une réduction des compétences de l'État, ne sont pas en reste. Nombre d'agences de développement bilatérales et multilatérales continuent encore aujourd'hui à affirmer que les pays en développement nécessitent une politique d'« ouverture » économique importante afin d'être en mesure d'attirer les investissements étrangers privés dans une économie mondialisée. Une « ouverture » qui passe par une réduction du rôle de l'État, par des privatisations et par une adaptation (déréglementation) des cadres législatifs et financiers aux intérêts des investisseurs étrangers dans une logique de marchandisation de la terre opposée à celle de la redistribution sociale.

La libéralisation des marchés des produits agricoles, conséquence de l'entrée de l'agriculture dans le GATT, et la mise en place de l'OMC ont apporté une concurrence rude face aux productions de l'agriculture paysanne locale et parfois même une disparition des cultures traditionnelles. La dépendance accrue face aux importations basées sur les marchés mondiaux (aux prix par ailleurs très volatiles) que ces politiques impliquent, menace la souveraineté alimentaire des États du Sud, y compris les États miniers car ils disposent de moins de liberté et de marges de manœuvre pour définir leurs politiques alimentaire et agricole. C'est sans doute ce qui fait dire à Olivier De Schutter, nouveau Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation, que la « main invisible » du marché n'est pas la solution, mais bien le problème¹⁰. L'offre des produits agricoles ne s'autorégule pas. Puisque la soumission aux mécanismes du libre échange ne permet pas la souveraineté alimentaire, il est important

entreprises nécessitent des espaces en surface pour les déchets miniers qui présentent par ailleurs une source de pollution nuisible aux cultures.

¹⁰ Dimension 3, Numéro 3, Le journal de la coopération belge, Mai-Juin-Juillet 2008 p.7

de développer d'autres mécanismes de régulation de façon à ce que les pays du Sud puissent renforcer leur autonomie en la matière.

Si l'économie mondialisée que nous connaissons favorise, en théorie, les échanges et encourage la production de biens pour lesquels les États disposent d'avantages comparatifs : produire ce qui nous coûte comparativement moins et l'exporter, importer ce qui nous coûterait plus cher à produire nous-mêmes, une telle spécialisation comporte des risques quand elle comprend les produits alimentaires. Le marché international mondialisé pousse à la standardisation et à la production en masse des produits échangés, risquant de provoquer à terme la disparition de l'alimentation traditionnelle, géographiquement localisée, adaptée à cette région propre et aux besoins des personnes qui y vivent. Cela s'explique par une concurrence accrue et une augmentation des prix des produits locaux par rapport aux prix sur le marché international, ce qui amène des difficultés pour les paysans à vendre leur production et influence donc négativement les activités de production alimentaires traditionnelles. Les effets néfastes sur la sécurité et la souveraineté alimentaires sont d'autant plus visibles quand les pays exportateurs rencontrent des difficultés et que les locaux n'ont plus investi dans la production de leurs aliments. La dépendance aux importations de nourriture pose dangereusement question. Un bref examen des situations du Sud, entre autres dans les zones minières, montre l'apparition de malnutrition, et même de famines.

La pluralité d'acteurs qui interviennent dans les décisions politiques des États « faibles » entraîne souvent des conflits conceptuels qui sapent la cohérence et la consistance des politiques de développement et des législations qui les régissent et qui peuvent parfois générer des conflits tout court. Les instances de décision des politiques agricoles et minières se sont ainsi déplacées du niveau national vers le niveau international, s'éloignant davantage des populations locales qui pourtant sont les plus directement concernées par la faim.

Il nous semble primordial de concevoir le commerce international et régional de produits agricoles en termes de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire en donnant la priorité à l'alimentation et à la sécurité alimentaire plutôt qu'à la croissance des échanges. L'agriculture paysanne et familiale s'inscrit dans cette logique de souveraineté alimentaire à l'inverse de l'agriculture industrielle qui a clairement montré ses limites ces dernières années.

En ce qui concerne l'impact de la présence des entreprises qui exploitent la terre dans les pays du Sud, et certainement dans les zones minières, un rééquilibrage dans la prise en compte des intérêts des différents acteurs, et donc des paysans et paysannes, est souhaitable. Un nouveau concept s'est développé, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui prône l'engagement des firmes, sur base volontaire, à intégrer les problèmes sociaux et environnementaux dans leurs opérations commerciales, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées¹¹. Si l'idée est bonne, les résultats à l'heure actuelle ne semblent guère probants au vu des situations de terrain et des analyses des spécialistes. Un débat est né autour de l'aspect volontaire de la démarche que d'aucuns voudraient voir devenir contraignante. Justice et Paix et Entraide et Fraternité se posent également la question.

À titre de conclusion

De ce qui précède, Justice et Paix et Entraide et Fraternité retiennent deux éléments clés. D'abord, la souveraineté alimentaire, à la différence de la sécurité alimentaire, nécessite une

¹¹ Ce concept n'a pas encore de définition unanime, celle-ci vient de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) : <http://www.etuc.org/a/494>

participation active des différents acteurs – les producteurs de denrées alimentaires, les consommateurs, les autorités, la société civile – et surtout de ceux dont la voix est peu entendue à l’heure actuelle : les paysans et les paysannes du secteur agricole familial. Cette participation de tous est essentielle à une articulation équilibrée des enjeux environnementaux, sociaux et politiques ; articulation sans laquelle la souveraineté alimentaire ne peut être assurée.

Ensuite, le développement durable ne nous semble possible que si la souveraineté alimentaire y est pleinement intégrée (ce qui n’implique cependant pas que la souveraineté alimentaire garantisse le développement durable). Une « croissance socialement et environnementalement durable », comme la définit le rapport Brundtland, passe selon nous par une politique de développement qui intègre des systèmes de régulation et encourage la recherche de synergies locales et régionales visant la création d’avantages comparatifs pour l’agriculture vivrière, de façon à réduire les effets néfastes de la standardisation de la production alimentaire et de la libéralisation des produits agricoles, sources aujourd’hui de dégradations environnementales et d’inégalités sociales.

Le Groupe Économie
(groupe de travail commun à Entraide et Fraternité et Justice et Paix)
Février 2009